Le Québec dans le système sportif canadien

Rapport du Comité sur la place du Québec dans le système sportif canadien

Présenté au ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport

Monsieur Richard Legendre

31 août 2001

i

TABLE DES MATIERES

INTF	RODUCTION		1
1.	PROBLÉMA	ATIQUE	4
2.	LES QUÉB	ÉCOIS DANS LE SYSTÈME SPORTIF CANADIEN	10
	2.1	Portrait de la place des athlètes québécois dans le système sportif canadien	10
	2.1.1	Athlètes québécois brevetés	11
	2.1.2	Athlètes québécois aux Jeux olympiques	12
	2.2	Perceptions des acteurs québécois du sport relativement à leur place dans le système sportif canadien	14
	2.2.1	Problèmes liés aux critères de sélection	
	2.2.2	Problèmes liés à la langue	15
	2.2.3	Problèmes liés à la faible présence de Québécois dans les structures décisionnelles du système sportif canadien	19
	2.3	Les centres nationaux d'entraînement	19
3.	COMMENT	AIRES DU COMITÉ	25
	3.1	Récurrence des problèmes	25
	3.2	Problèmes d'équité et d'accessibilité	25
	3.3	Des exigences supplémentaires pour les Québécois francophones	26
	3.4	Faible présence des Québécois au sein des structures décisionnelles du système sportif canadien	27
	3.5	Un problème plus prononcé pour les athlètes des catégories « élite » et « relève »	28
	3.6	L'obligation de maîtriser l'anglais : un frein important à la progression de la carrière sportive des QuébécoisQuébécois	28
4.	RECOMMA	NDATIONS	
		ambule	
ANN	IEXES		
•1	_	exe 1 : Athlètes québécois brevetés 1990-2000	_
		exe 2 : Athlètes québécois aux Jeux olympiques depuis	
		1992	41

Annexe 3 : Tableau synthèse	
Athlètes brevetés, poids démographique, jeux olympiques d'hiver, jeux olympiques d'été – 1990-	
2000	47
Annexe 4 : Personnes rencontrées et consultées	49

INTRODUCTION

Au mois de décembre 2000, le ministre délégué au Loisir, au Sport et au Plein Air, monsieur Gilles Baril, a créé, sous la présidence de monsieur André Tétrault, un comité de travail pour examiner la place des athlètes et autres acteurs du sport amateur au Québec dans le système sportif canadien.

Le 8 décembre 2000, monsieur André Tétrault annonçait la composition du Comité. Il s'agit de :

- Jean-Marc Chouinard, ex-athlète en escrime de niveau international.
- Paul Ohl, ex-athlète, écrivain. Monsieur Ohl a déjà occupé diverses fonctions au sein du gouvernement du Québec, entre autres, directeur du sport d'élite.
- Pierre Thibault, directeur général à la Fédération québécoise des sports cyclistes.
- Suzanne Laberge, professeure au Département de kinésiologie à l'Université de Montréal.
- Sylvain Bouchard, ex-athlète en patinage de vitesse longue piste de niveau international.
- Guylaine Dumont, ex-athlète en volley-ball de niveau international, en volley-ball intérieur et en volley-ball de plage de niveau professionnel.
- Donald Royer, président de l'Association québécoise du sport en fauteuil roulant et président du Conseil québécois handisport.

Monsieur Edmond Richard était le représentant du Secrétariat au Loisir et au sport auprès du Comité.

Le mandat du Comité a été présenté de la façon suivante au mois de décembre 2000 :

« Le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air, M. Gilles Baril, a rencontré plusieurs athlètes, parents d'athlètes et entraîneurs québécois qui lui ont fait part de difficultés rencontrées dans le cadre de leur participation aux équipes sportives canadiennes. Le ministre souhaite donc faire la lumière sur cette problématique, incluant la place québécoise dans les structures décisionnelles des organismes sportifs canadiens. Un comité de travail est ainsi créé pour établir un portrait de la situation et suggérer au ministre les orientations et mesures à privilégier dans le but de s'assurer que les athlètes, les entraîneurs et les fédérations québécoises puissent participer pleinement et en toute équité au sein du système sportif canadien. L'objectif est d'assurer aux Québécoises et aux Québécois un accès équitable au sein des équipes et des structures sportives canadiennes. »

Les activités du Comité ont débuté en décembre 2000. Entre le 19 décembre 2000 et le 21 juin 2001, outre les rencontres portant sur le texte du rapport, le Comité a tenu cinq rencontres de travail :

- le 19 décembre 2000
- le 23 janvier 2001
- le 26 mars 2001
- le 23 mai 2001
- le 21 juin 2001.

Au cours de cette période, le Comité a fait réaliser un ensemble de recherches et de travaux d'enquête. Ces travaux ont été confiés au Groupe DBSF.

Les travaux réalisés comprennent :

- des entrevues exploratoires avec des personnes ayant joué historiquement un rôle important dans le développement du sport au Québec;
- une recherche et une étude documentaires ;
- la collecte et l'analyse de données sur les athlètes brevetés au Canada et dans toutes les provinces canadiennes sur une période de 11 ans (de 1990 à 2000);
- la collecte et l'analyse de données sur les athlètes ayant participé aux Jeux olympiques depuis le début de 1990, pour l'ensemble du Canada et pour chacune des provinces;
- un sondage administré par questionnaire auprès de 200 athlètes ;
- un sondage administré par questionnaire auprès de plus de 150 intervenants du sport autres que les athlètes (entraîneurs, administrateurs bénévoles, gestionnaires d'organisme de sport);
- un groupe de discussion composé d'entraîn eurs et d'athlètes (9 participants).

1. PROBLÉMATIQUE

Cela fait plus de vingt ans que les problèmes d'accès des athlètes québécois au système sportif canadien sont identifiés et que des mesures sont recommandées pour les résoudre. Tous les observateurs ont identifié la langue comme cause première de ces problèmes d'accessibilité. La plupart des problèmes identifiés au début des années 1980 sont toujours présents, bien que certaines améliorations aient été constatées, ainsi qu'on peut le voir à la lecture des repères historiques qui suivent. ¹

1982–Rapport du Commissaire aux langues officielles, monsieur Max Yalden, lequel écrit à propos des organismes nationaux de sport : « À notre avis, il est tout simplement <u>inacceptable que l'argent des contribuables serve à soutenir de telles associations nationales, si elles n'offrent pas un service acceptable dans les deux langues officielles. » ²</u>

1983—Rapport du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, monsieur Ray Perrault, dans lequel il formule la recommandation suivante : « <u>Améliorer le service au public dans les deux langues officielles, en particulier par la présence de francophones aux postes permanents. » ³</u>

1983–Sondage des organismes de sport du Québec regroupés dans le Regroupement des Organismes Nationaux de Loisir du Québec (R.O.N.L.Q.) sur les lacunes dans les services offerts en français par les organismes canadiens. La conclusion du sondage mené auprès des organismes provinciaux de sport est la

³ Idem, p. 2.

_

¹ Dans ce qui suit, le Comité met l'emphase sur le texte en le soulignant.

² Commissaire aux langues officielles, *Vérification linguistique. Direction générale de la Condition physique et du Sport amateur, Secrétariat d'État.* Cité dans *La situation de la langue française dans les relations entre les fédérations canadiennes et québécoises de sport et de loisir*, Mathieu Laberge et Suzanne Laberge, (Département de kinésiologie de l'Université de Montréal), Direction du sport et de l'activité physique, Secrétariat au loisir et au sport, Gouvernement du Québec, février 2001, p. 1.

suivante : « À la lumière des réponses fournies par les principaux intervenants québécois dans le monde du sport amateur, il ressort que le défi de l'intégration du fait français dans les organismes nationaux de sport reste encore à relever. » ⁴

1986–Un document intitulé *Rapport de l'enquête sur le « fait français »* rapporte que « <u>28 % des athlètes québécois estiment avoir été victimes de discrimination au cours</u> de leur carrière sportive. » ⁵

1988–Comité consultatif fédéral-provincial ad hoc sur l'égalité linguistique. Parmi les recommandations du comité figurent les suivantes : « que tous les documents des organismes nationaux de sport subventionnés, en partie ou en totalité, soient publiés simultanément dans les deux langues officielles ; qu'une politique sur l'égalité d'accès aux services en sport soit conçue par Sport Canada et que les organismes nationaux de sport développent et mettent en œuvre des plans d'action à cet effet ; que les organismes nationaux de sport publient en même temps, et dans les deux langues officielles, leurs critères de sélection pour les équipes nationales et les critères de sélection relativement à leur programme de soutien financier. » ⁶

1998–Sous-comité sur l'étude du sport au Canada, Comité permanent du patrimoine canadien, *Le sport au Canada : Leadership, partenariat et imputabilité.* Ce rapport, ou Rapport Mills, aborde le rôle des gouvernements dans le domaine du sport, l'aspect économique ainsi que les aspects socioculturels du sport. Il recommande notamment que « Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, veille à créer des mécanismes afin de garantir l'équité dans la sélection des équipes nationales et la participation aux sports et activités de

⁴ Idem n 2

⁵ Suzanne Laberge, *Rapport de l'enquête sur le « fait français »,* Département d'éducation physique, Université de Montréal, 1986.

ldem, p. 3.

conditionnement physique par l'ensemble de la population canadienne. » (recommandation 62).⁷

1999-2000-Étude de la Commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adams, sur les Langues officielles dans le système sportif canadien ⁸. Le rapport constate que : « Le premier obstacle à la participation des francophones aux organismes [nationaux] de sport est le fonctionnement unilingue anglais de la plupart de ceux-ci. » (p. 14) Il constate de plus que « Pour réussir aux plus hauts échelons, les athlètes francophones doivent maîtriser l'anglais en plus de leur discipline sportive. » (p. 43) Les recommandations de la Commissaire aux langues officielles sont de deux ordres : inciter Sport Canada à imposer des critères et des politiques linguistiques et inciter le gouvernement canadien à soutenir de diverses manières, dont le soutien financier, les efforts des organismes nationaux de sport dans leurs efforts pour atteindre le bilinguisme dans la pratique.

2001—Rapport sur *La situation de la langue française dans les relations entre les fédérations canadiennes et québécoises de sport et de loisir*, Mathieu Laberge et Suzanne Laberge. Cette recherche est la reprise, en 2000, du sondage réalisé par les organismes du R.O.N.L.Q. en 1983. « L'étude a permis de constater que, par rapport au sondage de 1983 qui faisait état d'une situation alarmante, <u>les fédérations canadiennes ont en général fait certains progrès en matière d'utilisation de la langue française dans leurs communications avec les fédérations québécoises ainsi que dans les services offerts aux athlètes francophones. » (p. 25) Toutefois, <u>« de sérieuses lacunes » existent toujours</u>, notamment en ce qui concerne les relations entre les fédérations québécoises et canadiennes (68 % des répondants affirmant avoir des problèmes d'ordre linguistique). Cela concerne surtout la communication en français, la traduction, en temps voulu, des documents importants, la présence</u>

⁷ Comité permanent du patrimoine canadien, Sous-comité sur l'étude du sport au Canada : Le sport au Canada : Leadership, partenariat et imputabilité, Chambre des Communes, Canada, novembre 1998, p. 143

⁸ Les langues officielles dans le système sportif canadien, Commissariat aux langues officielles, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada, 2000.

de francophones au sein des structures décisionnelles des ONS. Les auteurs écrivent en conclusion que toute reconduction des recommandations sur l'usage du français par les ONS « risque d'être vaine si elle n'est pas accompagnée d'une politique claire et concrète sur les langues officielles dans le système sportif canadien ainsi que des ressources adéquates pour la mettre en application. » (p. 28) Ce qui revient en fait à appuyer l'essentiel des recommandations du rapport de la Commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adams.

2001–Sommet national sur le sport, 27 et 28 avril 2001. Le document de discussion soumis aux participants à ce Sommet, intitulé *Vers une politique canadienne du sport*, rappelle que « les recommandations de la Commissaire aux langues officielles ont souligné clairement que <u>l'utilisation des deux langues officielles dans le sport doit être plus équitable</u> et que le gouvernement fédéral et les organismes nationaux de sport <u>doivent s'assurer de mettre en place des mesures efficaces à l'échelle nationale pour offrir des services en français.</u> » (p. 11) Dans le *Projet de Plan d'action pour le gouvernement du Canada*, déposé lors du Sommet, il est écrit que le gouvernement fédéral « veillerait à ce <u>que des mesures efficaces soient en place au niveau national pour offrir des services dans les deux langues officielles ». (p. 3)</u>

* * *

Les divers rapports que nous venons de citer témoignent de l'existence de problèmes de nature à la fois linguistique, culturelle et politique, problèmes clairement identifiés par les acteurs du système sportif québécois ainsi que par les observateurs canadiens.

Les nombreux faits relatés dans la presse sportive au cours des vingt dernières années constituent également des indicateurs de tensions et de conflits qui ont porté atteinte à la progression de la carrière sportive de Québécoises et de Québécois. À

titre d'exemples récents, citons seulement les cas de l'équipe féminine de handball, de l'entraîneure québécoise de hockey féminin, Danielle Sauvageau, de la localisation du centre national d'entraînement en nage synchronisée et de Jean-Luc Brassard.

Les problèmes pointés sont souvent complexes, car ils se situent au confluent de rapports politiques, organisationnels, sociaux et parfois personnels. De plus, ces problèmes ne se posent pas de la même façon selon qu'il s'agit de sports individuels ou de sports d'équipe. D'autres facteurs influencent aussi la problématique, comme l'âge des athlètes, la possibilité ou non de s'entraîner seul, la nécessité d'un adversaire, etc. Ainsi, les problèmes que nous venons d'identifier ne se posent pas de la même manière ni avec la même intensité dans toutes les disciplines sportives.

Le Comité sur la place du Québec dans le système sportif canadien ne prétend pas faire une analyse exhaustive de la problématique. Conformément à son mandat, il s'est penché sur les questions suivantes :

- Les critères de sélection sur les équipes nationales canadiennes et sur les équipes représentant le Canada lors de grands événements, comme les Jeux olympiques, sont-ils objectifs et impartiaux ?
- Les athlètes, entraîneurs, administrateurs bénévoles et gestionnaires québécois ont-ils accès à des communications et à des services en français de la part des organismes nationaux de sport canadien, de Sport Canada et de l'Association olympique canadienne ?
- Les athlètes ont-ils accès à des services en français de la part de spécialistes tels que les entraîneurs, physiothérapeutes, médecins et autres intervenants du système sportif canadien ?

 Les athlètes, entraîneurs, administrateurs bénévoles et gestionnaires québécois ont-ils accès à des documents techniques et autres documents importants dans leur langue maternelle (notamment les critères et processus de sélection sur l'équipe nationale et sur les équipes qui participent aux compétitions internationales)?

Bref, les améliorations constatées sont-elles suffisantes pour que nous puissions affirmer aujourd'hui que toutes les principales barrières linguistiques et socioculturelles ont été levées en ce qui regarde l'accès des Québécois au système sportif canadien ? Sinon, quelles mesures devrait-on mettre en place pour y parvenir ?

La section suivante présente les faits saillants des différentes études et recherches effectuées par le Groupe DBSF à la demande du Comité.

2. LES QUEBECOIS DANS LE SYSTEME SPORTIF CANADIEN

Le Comité a tenu à faire le point sur le poids relatif des athlètes québécois dans le contingent des athlètes brevetés au Canada, comparé au poids démographique du Québec pour la période 1990-2000. Le même exercice a été réalisé pour le contingent des athlètes québécois dans la représentation canadienne aux Jeux olympiques d'été et d'hiver depuis 1992.

Bien que des améliorations soient sans doute souhaitables à ces niveaux de pratique et de compétition, le Comité ne constate pas d'écarts significatifs qui pourraient indiquer un problème de blocage systémique en ce qui concerne la présence des Québécoises et des Québécois parmi les athlètes brevetés du Canada et aux Jeux olympiques.

2.1 Portrait de la place des athlètes québécois dans le système sportif canadien

Il semble que la vigueur des intervenants du sport au Québec dans des domaines décisifs, comme l'encadrement de la pratique de haut niveau et l'entraînement, ait réussi à maintenir le cap sur l'excellence malgré un contexte difficile depuis au moins dix ans.

Le Comité constate en effet qu'entre 1990 et 2000, les principaux acteurs du sport amateur québécois ont réussi, souvent au prix de sacrifices collectifs et même personnels, et dans un contexte de réduction des dépenses publiques, à maintenir un haut niveau de professionnalisme dans l'entraînement, l'encadrement et le soutien des athlètes québécois de haut niveau. L'action des entraîneurs, des administrateurs bénévoles et des gestionnaires des organismes québécois de sport a permis de maintenir un taux relativement satisfaisant de participation des athlètes québécois aux niveaux les plus élevés du système sportif canadien, taux qui se

rapproche sensiblement du poids démographique du Québec par rapport au Canada.

Cela doit évidemment être placé dans le contexte de l'histoire des investissements du Québec dans le sport. On sait qu'il faut en général au moins dix ans pour développer un athlète de haut niveau. Les investissements québécois des années 1970 et du début des années 1980 ont permis de mettre en place des conditions sans lesquelles les meilleures intentions et le plus grand professionnalisme n'auraient pu suffire pour atteindre les résultats obtenus entre 1990 et 2000. L'annonce faite en juin dernier par le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, monsieur Richard Legendre, d'investir davantage dans le développement de l'excellence sportive⁹ ne peut que stimuler davantage les efforts consentis par les responsables du sport au Québec.

2.1.1 Athlètes québécois brevetés ¹⁰

En ce qui concerne le poids relatif des athlètes brevetés du Québec par rapport à l'ensemble des athlètes brevetés du Canada, comparé au poids démographique, le Québec maintient un écart négatif d'environ 3 % sur une période de 11 ans. Au cours de cette même période, soit de 1990 à 2000, l'écart négatif moyen enregistré pour l'Ontario est de 5 %.

Cela signifie que le poids des athlètes brevetés de ces deux provinces (nombre d'athlètes brevetés de la province sur le nombre d'athlètes brevetés au Canada) est inférieur à leur poids démographique.

⁹ . Présentation du *Plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive – Le* Québec en quête d'excellence, 20 juin 2001. Un investissement supplémentaire de 4,5 millions de dollars dans le développement de l'excellence sportive a été annoncé. ¹⁰ Les données complètes sont présentées à l'Annexe 1.

C'est le cas de toutes les provinces de l'Est canadien, alors que les provinces de l'Ouest canadien présentent soit un équilibre, soit un écart positif : Colombie-Britannique (+6,7 %), Alberta (+3,8 %) et Manitoba (+0,8 %). En Colombie-Britannique, l'écart positif de 5,2 en 1991 est passé à plus de 7 en 2000. L'accroissement de l'écart positif en Alberta est encore plus marqué, passant de 3,72 en 1991 à 6,02 en 2000.

2.1.2 Athlètes québécois aux Jeux olympiques 11

Si l'on considère maintenant la participation des athlètes des différentes provinces canadiennes aux Jeux olympiques depuis les Jeux d'hiver d'Albertville en 1992, on constate que, dans le cas des Jeux d'hiver, le Québec maintient un profil élevé de participation, alors que la participation aux Jeux d'été est plus problématique.

Dans le cas des Jeux d'hiver, on remarque que le poids des athlètes québécois sur l'équipe canadienne est égal ou supérieur au poids des athlètes brevetés du Québec, alors que l'inverse s'observe pour les Jeux d'été.

Si les athlètes québécois étaient victimes d'une discrimination systémique, elle affecterait autant les athlètes des Jeux d'hiver que ceux des Jeux d'été. Or, ce n'est pas le cas.

¹¹ Les données complètes sont présentées à l'Annexe 2.

JEUX D'HIVER	Écart % athlètes aux Jeux moins % athlètes brevetés	Écart % athlètes brevetés moins poids démo.
Albertville 1992	+2,7%	-2,7 %
Lillehammer 1994	0,0 %	-0,8 %
Nagano 1998	+7,0 %	-3,3 %

JEUX D'ÉTÉ

Barcelone 1992	-1,8 %	-2,7 %
Atlanta 1996	-5,6 %	-2,0 %
Sydney 2000	-2,9 %	-3,1 %

Cependant, lorsqu'on compare le poids (ou le pourcentage) d'athlètes québécois aux Jeux olympiques au poids démographique du Québec pour chacune de ces années, on constate que les écarts négatifs sont plus élevés.

JEUX D'HIVER	Écart % athlètes aux Jeux moins poids démographique
Albertville 1992	0,0 %
Lillehammer 1994	- 0,8 %
Nagano 1998	+ 3,7 %

JEUX D'ÉTÉ

Barcelone 1992	- 4,5 %
Atlanta 1996	- 7.5 %
Sydney 2000	- 5,9 %

On trouvera en Annexe 3 un tableau synthèse des écarts constatés depuis 1990.

2.2 Perceptions des acteurs québécois du sport relativement à leur place dans le système sportif canadien 12

Le Comité a enquêté sur la perception des acteurs québécois du sport concernant un certain nombre de phénomènes : le caractère équitable des critères de sélection sur les équipes nationales et la représentation des Québécois sur ces équipes, les problèmes liés à la langue, ainsi que les problèmes liés à la présence des acteurs québécois dans les instances décisionnelles du sport canadien.

Les principaux problèmes identifiés par les athlètes, les entraîneurs, les gestionnaires et les administrateurs bénévoles québécois sont ceux de la langue et de la faible présence des acteurs québécois dans les structures décisionnelles du sport canadien.

2.2.1 Problèmes liés aux critères de sélection

Le Comité constate que pour une grande majorité des athlètes interrogés (90 %), les critères de sélection sur les équipes nationales sont équitables et plutôt équitables. Les athlètes du niveau élite, qui ne sont donc pas brevetés, ont tendance à être plus sévères à ce chapitre.

La proportion des entraîneurs qui partagent cet avis n'est pas aussi importante. En effet, seulement 72 % des entraîneurs consultés estiment que ces critères sont équitables. Les entraîneurs ont donc tendance à être plus critiques à ce chapitre. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ont parfois une meilleure connaissance du fonctionnement du système sportif et des critères de sélection.

¹² Le point de vue des athlètes a été exprimé lors d'une enquête administrée par questionnaire auprès de 200 athlètes québécois. Le point de vue des administrateurs et des gestionnaires provient d'une enquête administrée par questionnaire auprès de 50 administrateurs et de 50 gestionnaires bénévoles. Enfin, le point de vue des entraîneurs provient d'une enquête réalisée auprès de 50 entraîneurs.

Par ailleurs, près de 70 % des athlètes interrogés estiment que la proportion de Québécois sur l'équipe nationale (de leur discipline) est équitable ou juste, 20 % d'entre eux jugeant que cette proportion n'est pas équitable. Ici encore, les athlètes de niveau élite sont plus critiques : 55,3 % d'entre eux sont d'avis que cette proportion est juste, contre 79 % des athlètes de niveau excellence.

Rappelons à ce propos ce que nous avons constaté plus haut concernant l'écart entre le poids relatif des athlètes québécois dans le contingent des athlètes brevetés du Canada et le poids démographique du Québec entre 1990 et 2000 : il y a certes un écart moyen négatif d'environ 3 %, mais ce phénomène n'est pas propre au Québec ; toutes les provinces de l'Est du pays sont dans la même situation, la situation de l'Ontario étant pire que celle du Québec.

2.2.2 Problèmes liés à la langue

2.2.2.1 Athlètes

Selon les athlètes, les problèmes liés à la langue sont toujours importants.

- Trop souvent, les critères de sélection sur l'équipe nationale sont transmis en anglais seulement (38 % des répondants). Comme on pouvait s'y attendre, les francophones estiment être mieux informés quand les critères sont en français. Nous constatons encore une fois que les athlètes de niveau élite (athlètes non brevetés) estiment être moins bien informés (40 %) que les athlètes de niveau excellence (58 %).
- Il faut parler anglais pour progresser au sein de l'équipe nationale canadienne (65 % des athlètes). Il n'est donc pas étonnant de voir que les athlètes dont la connaissance de l'anglais n'est que passable soient deux fois plus nombreux (21 %) que ceux ayant une bonne connaissance de l'anglais (10 %) à avoir éprouvé des difficultés lors de leur passage au niveau national.

- La langue occupe le deuxième rang des difficultés rencontrées par les athlètes lors de leur passage à l'équipe nationale (46 %). Au premier rang de ces difficultés, on trouve l'aspect financier (71 %). Parmi les autres difficultés mentionnées, on note :
 - l'éloignement géographique (38 %) ;
 - les différences dans la façon de pratiquer le sport au Québec et au Canada anglais (27 %);
 - les différences dans les méthodes d'entraînement (25 %).
- Certains entraîneurs ne communiquent que rarement ou jamais avec l'athlète en français (20 % des athlètes). Par ailleurs, sept athlètes sur dix disent que la majorité des personnes dans leur environnement sportif communiquent avec eux dans leur langue maternelle (entraîneurs, médecins, physiothérapeutes). Le problème de la langue de communication avec leur entourage sportif semblerait donc être un problème pour trois athlètes sur dix.
- Les problèmes de communication en raison de la langue maternelle nuisent au progrès de la carrière sportive de certains athlètes. En effet, parmi les athlètes ayant eu des problèmes de communication avec leur organisme canadien de sport ou avec Sport Canada en raison de leur langue maternelle (20 % des répondants), la moitié estiment que cela a ralenti leur carrière sportive.

2.2.2.2 Entraıneurs

Les entraîneurs sont aussi relativement nombreux à affirmer que les problèmes liés à la langue sont importants dans le système sportif canadien.

 La connaissance de l'anglais est un facteur important de progression de la carrière et pour accéder à un poste d'entraîneur de haut niveau au Canada (92 % des répondants).

- Plusieurs entraîneurs québécois francophones ont souvent éprouvé des problèmes de communication en raison de leur langue maternelle :
 - avec des entraîneurs et des officiels du niveau national canadien (38 %);
 - avec un organisme canadien de sport (30 %);
 - avec Sport Canada (28 %);
 - avec des athlètes (20 %);
 - avec l'Association olympique canadienne (10 %).
- Les problèmes de communication en raison de la langue maternelle nuisent au progrès de la carrière sportive de certains entraîneurs. (24 %)
 Par ailleurs, la moitié des répondants connaissent des francophones dans leur entourage dont la carrière a été affectée négativement par de tels problèmes.
- Un entraîneur sur cinq n'a pas toujours accès à de la formation en français.

2.2.2.3 Gestionnaires d'organismes québécois de sport

Les problèmes liés à la langue sont très importants dans le cas des gestionnaires d'organismes québécois de sport.

- L'obligation de parler anglais est, selon six répondants sur dix, le principal facteur pour expliquer la faible proportion de Québécois qui occupent des postes de gestion dans les organismes canadiens de sport. ¹³
- Les gestionnaires d'organismes québécois de sport sont plus nombreux que les athlètes et les entraîneurs à dire qu'ils ont éprouvé, au sein du système sportif canadien, des problèmes en raison de leur langue maternelle. Près de six gestionnaires sur dix ont éprouvé de tels problèmes avec un organisme canadien de sport, et la moitié d'entre eux avec Sport Canada.

- Les gestionnaires éprouvent aussi des problèmes de communication avec d'autres intervenants du système sportif canadien. Près de sept gestionnaires sur dix ont eu de tels problèmes avec des entraîneurs, des officiels, des juges et des arbitres.
- Les problèmes de communication en raison de la langue ralentissent la carrière de certains gestionnaires. (14 %) Six gestionnaires sur dix disent connaître des Québécois francophones pour qui ce fut le cas.

2.2.2.4 Administrateurs bénévoles d'organismes québécois de sport

Comme dans le cas des gestionnaires, les problèmes liés à la langue sont très importants dans le cas des administrateurs bénévoles d'organismes québécois de sport.

- L'obligation de parler anglais empêche les Québécois d'occuper des postes d'administrateurs dans le système sportif canadien selon 72 % des administrateurs interrogés.
- Les administrateurs bénévoles d'organismes québécois de sport sont, comme les gestionnaires, plus nombreux que les athlètes et les entraîneurs à dire qu'ils ont éprouvé, au sein du système sportif canadien, des problèmes en raison de leur langue maternelle. La moitié d'entre eux ont éprouvé de tels problèmes avec un organisme canadien de sport, et quatre sur dix avec Sport Canada.
- Les administrateurs éprouvent aussi des problèmes de communication avec d'autres intervenants du système sportif canadien, notamment avec des entraîneurs (44 %), avec un centre d'entraînement national de leur discipline

¹³ Soulignons que plus de six répondants sur dix ont déjà occupé un poste au sein d'un organisme canadien de sport.

(30 %), avec des officiels (26 %), ainsi qu'avec l'Association olympique canadienne (22 %).

- Les problèmes de communication en raison de la langue ralentissent
 l'engagement bénévole de certains administrateurs. (32 %)
- 2.2.3 Problèmes liés à la faible présence de Québécois dans les structures décisionnelles du système sportif canadien

Sur ce point, tous les intervenants s'accordent pour affirmer que la présence des Québécois dans les structures décisionnelles du système sportif canadien est faible.

Pourtant, tous s'accordent aussi pour dire que cette présence est essentielle si l'on veut réduire les irritants et régler les problèmes liés à la culture et à la langue.

Les administrateurs bénévoles d'organismes québécois de sport sont quasi unanimes à dire que la proportion de Québécois dans les structures décisionnelles du système sportif canadien n'est pas adéquate. Il s'agit également de l'opinion de la moitié des gestionnaires consultés.

Pour un entraîneur sur cinq, le pouvoir décisionnel des Québécois dans leur discipline, au niveau canadien, est nul.

2.3 Les centres nationaux d'entraînement

Il existe au Canada deux grandes catégories de centres pour les athlètes de haut niveau : les centres nationaux du sport (CNS) ou centre multisport, et les centres d'entraînement nationaux des différentes disciplines sportives.

¹⁴ Notons que 64 % des répondants ont déjà occupé un poste au sein du système sportif

Il existe sept centres multisport au Canada : Calgary, Montréal, Winnipeg, Toronto, Vancouver, Victoria et région de l'Atlantique. Il s'agit de centres de services qui regroupent et coordonnent des services de soutien aux athlètes de haut niveau et à leurs entraîneurs. La clientèle des centres est constituée en priorité d'athlètes brevetés. Leurs services sont fort variés et sont regroupés en trois grandes catégories : services médico-sportifs, sciences du sport et services à la personne. Ces centres ne sont pas nécessairement situés dans un seul lieu. Le centre de Montréal, par exemple, rend des services à Montréal, à Québec et à Sherbrooke.

Les centres nationaux d'entraînement sont des plateaux d'entraînement pour les athlètes et les membres des équipes nationales des différentes disciplines sportives au Canada.

Sur les 64 centres nationaux répertoriés par le Centre national multisport de Montréal ¹⁵, 17 se trouvent au Québec, soit une proportion d'environ 27 %, ce qui représente un poids semblable au poids démographique du Québec.

En 2000, il y avait au Québec 25 disciplines sur un total de 63 disciplines reconnues par Sport Canada¹⁶ où le pourcentage d'athlètes brevetés québécois représentait un poids égal ou supérieur au poids démographique de la province.

Les deux tableaux qui suivent présentent les données sur les disciplines pour lesquelles un centre d'entraînement national est identifié.

Le premier tableau présente la liste des disciplines ainsi que le pourcentage d'athlètes brevetés québécois sur le total d'athlètes brevetés canadiens. On constate

canadien.

¹⁵ Compilation qui comporte certaines ambiguïtés, mais qui présente néanmoins une très bonne approximation de la distribution des centres d'entraînement dans les différentes provinces canadiennes.

provinces canadiennes.

16 Puisque les données dont nous disposons sur les centres d'entraînement ne concernent pas les disciplines paralympiques, ces dernières ne sont pas comprises dans la liste des disciplines sportives présentée ici.

que sur treize (13) disciplines qui ont un centre national d'entraînement au Québec, la plupart (9) comportent un pourcentage d'athlètes brevetés du Québec égal ou supérieur au poids démographique de la province.

Discipline Centre national d'entraînement au Québec (17)	Pourcentage d'athlètes brevetés québécois sur le total d'athlètes brevetés de cette discipline au Canada (2000)
Athlétisme (2 centres au Québec)	9 %
Biathlon	37,5 %
Canoë (2 centres au Québec)	21,6 %
Cyclisme	18,2 %
Escrime	47,1 %
Judo (2 centres au Québec)	58 %
Natation	12,3 %
Patinage de vitesse (2 centres au Québec)	43 %
Plongeon	53,3 %
Ski de fond	14,3 %
Ski-acrobatique	29 %
Soccer	H = 17 % F =25 %
Waterpolo – Femmes	56,7 %

Le tableau qui suit présente les disciplines pour lesquelles il n'y a pas de centre d'entraînement national au Québec (première colonne). La deuxième colonne identifie les disciplines où le poids des athlètes brevetés québécois est égal ou supérieur au poids démographique de la province. La troisième colonne présente les disciplines où le poids des athlètes brevetés québécois est inférieur au poids démographique de la province.

Discipline Pas de Centre national d'entraînement au Québec (21)	Poids athlètes brevetés québécois égal ou supérieur au poids démographique	Poids athlètes brevetés québécois inférieur au poids démographique
Aviron		0 %
Badminton	30 %	
Basketball		F:4%
Boxe		7 %
Canoë-Slalom		21 %
Curling		0 %
Gymnastique	F: 28 %	H:9%
Hockey sur gazon		3 %
Luge		0 %
Lutte		9 %
Nage synchronisée	41 %	
Patinage artistique	42 %	
Planche à neige		0 %
Rugby		9 %
Squash		0 %
Tennis de table		16,7 %
Triathlon (très peu d'athlètes)	33,3 %	
Voile		15,8 %
Volleyball	F : 25,7 %	H: 10,3 %
Volleyball – plage	38,5 %	
Waterpolo	H : 27,8 %	

On voit que, dans l'ensemble, la présence au Québec de centres nationaux d'entraînement est, pour une part du moins, en relation avec l'importance relative du nombre d'athlètes brevetés québécois dans les différentes disciplines. Certes, il existe des cas où cette logique ne semble pas respectée. Or, on ne pourrait conclure qu'en matière de localisation des centres nationaux d'entraînement, les athlètes québécois sont victimes d'exclusion. Comme on peut le constater, dans certaines disciplines, le Québec est le site d'un centre national d'entraînement même si les athlètes québécois ne constituent qu'une petite minorité des athlètes brevetés de cette discipline au Canada.

En réalité, plusieurs variables permettent d'expliquer le choix d'un lieu pour l'implantation d'un centre national d'entraînement, ou encore le fait qu'il en existe un

seul au pays ou plusieurs répartis dans plus d'une province. Les variables suivantes sont les plus évidentes :

- L'histoire de la discipline (la tradition sportive) et le nombre d'adeptes de cette discipline dans une province ou une région du pays. Ainsi, on comprend facilement qu'il n'y ait pas de centre d'entraînement en hockey sur gazon ou en rugby au Québec, ces sports étant peu pratiqués ici.
- Le climat et la topographie. Prenons l'exemple du ski alpin. Au Québec, bien que l'hiver soit rigoureux, la neige abondante et l'hiver long, il n'y a pas de glacier permettant de s'entraîner au cours de l'été. Tandis qu'au cours de l'hiver, les athlètes sont en compétition.
- L'âge des athlètes. Dans certaines disciplines, en gymnastique par exemple, les athlètes sont très jeunes. Cela incitera à choisir un concept de centres nationaux régionalisés dans les différentes provinces du pays.
- Certaines caractéristiques techniques des disciplines. Par exemple : faut-il
 des partenaires d'entraînement ? En ce qui concerne les disciplines de combat
 comme la boxe, le judo ou l'escrime, ou encore les sports d'équipe, on doit
 regrouper les athlètes pour assurer leur développement et celui de l'équipe.
 Dans le cas du sprinteur ou du marathonien, le contexte d'entraînement est très
 différent.

D'autres facteurs influencent aussi la localisation des centres d'entraînement nationaux, notamment : la présence et la disponibilité d'installations appropriées, les conditions d'accueil et la concentration de l'expertise – ces facteurs étant souvent, par ailleurs, en relation avec l'histoire d'une discipline et d'une tradition sportive dans telle ou telle région du pays.

Il existe des cas où le choix du lieu d'implantation d'un centre national d'entraînement a été contesté. Le cas de la nage synchronisée est bien connu.

Les critiques concernant l'accès à des services en français s'appliquent aussi aux centres d'entraînement nationaux et aux autres ressources du système sportif canadien, comme les centres de services multisport.

3. COMMENTAIRES DU COMITE

3.1 Récurrence des problèmes

Le Comité constate que les problèmes identifiés il y a vingt ans perdurent et que le moment est venu de mettre en place des mesures concrètes, permanentes et efficaces pour les régler.

Certaines mesures ont été annoncées récemment par le gouvernement canadien, comme ce fut le cas à de nombreuses reprises au cours des vingt dernières années. La Commissaire aux langues officielles a formulé des recommandations, il y a quelques mois, mais aucune décision officielle du gouvernement canadien n'a été publiée quant au suivi de ces recommandations. On sait par contre que Sport Canada a nommé en son sein une personne responsable du dossier des langues officielles.

Le Comité estime que les intervenants québécois du sport doivent se concerter et se doter de mécanismes permanents d'information, de surveillance, de suivi et de représentation. La condition de succès de telles mesures est la sensibilisation et la participation effective de toutes les catégories d'intervenants québécois du sport. Les problèmes ne pourront se résorber que si les dossiers d'équité et d'accessibilité sont actifs à tous les niveaux et dans toutes les composantes du système sportif québécois.

3.2 Problèmes d'équité et d'accessibilité

Malgré des problèmes persistants et les irritants notables identifiés par les différents acteurs du sport au Québec, le Comité estime qu'il serait exagéré de soutenir que les athlètes et autres acteurs du sport au Québec sont l'objet d'une discrimination systémique basée sur la langue dans le système sportif canadien.

Toutefois, la persistance des problèmes met en cause les principes d'équité et d'accessibilité. Ce constat n'est pas propre aux intervenants québécois, il est partagé par tous ceux qui, au Canada, se penchent depuis vingt ans sur les problèmes de la participation des francophones dans le système sportif canadien.

Force est de reconnaître que les problèmes identifiés constituent des freins à la pleine participation des acteurs québécois au système sportif canadien. Cela entraîne une dépense inutile d'énergie. Il s'agit d'une perte pour le Québec, et cette situation devient de plus en plus intolérable.

3.3 Des exigences supplémentaires pour les Québécois francophones

Les principaux problèmes qui perdurent concernent toujours l'accès à certains produits et services en français, ainsi que l'obligation pour certains athlètes de quitter le Québec pour de longues périodes, voire de s'intégrer à la culture anglophone (sur le plan social et scolaire notamment) s'ils veulent bénéficier d'un entraînement de haut niveau. Il est évident que la mobilité géographique des jeunes provenant des provinces anglophones vers d'autres provinces anglophones ne pose pas le problème de l'acculturation, alors que c'est le cas pour les jeunes athlètes francophones du Québec.

Ne pas tenir compte de ce facteur est nier que le jeune athlète francophone doit surmonter un obstacle de plus lorsqu'il veut accéder aux plus hauts niveaux de performance dans sa discipline sportive. Certes, ce facteur n'a pas empêché de nombreux athlètes québécois d'atteindre les plus hauts niveaux de compétition et de performance. Mais le fait est que certains espoirs québécois ont certainement abandonné la compétition à cause de ce facteur, et ceci constitue une perte pour toute la société québécoise.

Le Comité estime que les athlètes québécois francophones ont droit à des services en français de la part d'organismes financés à même les fonds publics et que cela doit être exigé, y compris et surtout au niveau de l'entraînement.

3.4 Faible présence des Québécois au sein des structures décisionnelles du système sportif canadien

Tous les intervenants s'accordent pour dire que la présence des Québécois dans les structures décisionnelles du système sportif canadien est faible et que cette présence est essentielle si l'on veut réduire les irritants et régler les problèmes liés à la culture et à la langue. Le Comité partage entièrement cet avis.

En d'autres mots, les intervenants québécois doivent s'impliquer et s'occuper de leurs affaires là où ça compte. Sans participation ni vigilance, on ne voit pas comment les problèmes identifiés pourront être résolus à l'avantage des Québécoises et des Québécois. Ces problèmes concernent la langue, bien entendu, mais aussi plusieurs dimensions moins évidentes de la pratique sportive.

Par exemple, le Comité a constaté que la culture sportive de certaines disciplines, dans les sports d'équipe notamment, mais aussi dans certains sports individuels (façons de s'entraîner, méthodes d'entraînement, stratégies de jeu, etc.) n'est parfois pas la même au Québec et au niveau canadien. Bien que ce facteur puisse constituer un obstacle et nuire au cheminement de l'athlète au niveau canadien, ce n'est pas un problème qui peut être abordé de la même manière ni avec les mêmes approches que celui de la langue de communication. Il se peut toutefois que ce facteur se conjugue aux problèmes de communication liés à la langue et qu'il contribue à en exacerber la perception chez l'athlète autant que chez l'entraîneur. Il y aurait en somme, dans certaines disciplines, un caractère distinct de la culture sportive au Québec. Certes, si les Québécois francophones, administrateurs, gestionnaires et entraîneurs, sont plus présents au niveau canadien, il y a tout lieu

de croire que les problèmes liés aux différences de cultures sportives puissent être traités au profit des athlètes québécois francophones.

3.5 Un problème plus prononcé pour les athlètes des catégories « élite » et « relève »

Parmi les problèmes identifiés, le comité souligne particulièrement ceux qui affectent les athlètes des catégories « élite » et « relève ». En effet, c'est chez ces derniers que les problèmes interculturels, de langue notamment, semblent avoir le plus d'impact négatif sur leurs perspectives d'accès et d'évolution aux niveaux canadien et international. La perspective de devoir aller vivre ailleurs et en anglais démotive une partie de ces athlètes. Le Comité estime que des efforts particuliers sont requis pour mieux soutenir les athlètes des catégories « élite » et « relève » dans leur progression vers la catégorie « excellence ».

3.6 L'obligation de maîtriser l'anglais : un frein important à la progression de la carrière sportive des Québécois

Le comité constate que l'anglais est une réalité canadienne et que la maîtrise de la langue anglaise est un avantage dans un environnement continental anglophone. Toutefois, cela ne devrait pas être une condition de développement de l'athlète francophone au Canada.

La langue ne doit en aucun cas constituer une barrière dans le cheminement de l'athlète. Or, c'est le cas dans une certaine mesure et pour une certaine proportion d'athlètes québécois francophones, et cela doit cesser.

4. RECOMMANDATIONS¹⁷

Préambule

Le Comité estime que des actions énergiques sont nécessaires à tous les paliers de décision et d'organisation du système sportif canadien si l'on veut parvenir à la situation souhaitée : celle où la langue et la culture ne sont plus des freins à la pleine participation des Québécoises et Québécois francophones à ce système.

Les droits et responsabilités de tous les acteurs doivent être décrétés d'une manière non équivoque et dans une forme telle qu'ils deviennent une partie intégrante du système sportif canadien dans toutes ses composantes : les organismes de sport canadiens, les gestionnaires, les dirigeants, les athlètes, les entraîneurs, les officiels.

1. Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement du Canada qu'il décrète une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l'accès à des services dans les deux langues officielles du pays à l'égard des organismes canadiens de sport et de leurs mandants : entraîneurs, officiels, gestionnaires, administrateurs. Un horizon de cinq ans doit être fixé pour l'atteinte des résultats escomptés.

Des mesures coercitives et incitatives doivent être adoptées. Certaines subventions du gouvernement fédéral aux organismes canadiens de sport doivent être conditionnelles à leur performance au chapitre de la langue et de l'accessibilité. Les mesures incitatives doivent permettre aux organismes canadiens de sport de favoriser la connaissance des deux langues officielles par les dirigeants, le

¹⁷ Au cours de ses travaux, le Comité a recueilli des suggestions qui se situent à deux niveaux : celui des conditions de développement général de la pratique sportive et de l'excellence au Québec, et celui des problèmes à résoudre en ce qui concerne l'accès et la pleine participation des Québécoises et des Québécois aux structures du sport canadien.

personnel de gestion, les entraîneurs et autres acteurs du système sportif canadien.

Cette recommandation vise toutes les composantes du système sportif canadien : les organismes nationaux de sport, les administrations, les centres nationaux d'entraînement, etc.

 Que le gouvernement du Québec exige que le gouvernement du Canada prenne les mesures administratives nécessaires pour que soit créé le poste d'OMBUDSMAN DU SPORT CANADIEN.

Entre autres mandats, l'Ombudsman veillerait au respect des droits fondamentaux des acteurs du système sportif canadien, y compris en matière de services dans les deux langues officielles.

- 3. Que le gouvernement du Québec ajoute à sa Politique de reconnaissance et de financement des organismes québécois de sport les composantes qui suivent :
 - A) La fonction de responsable du dossier de l'équité et de l'accessibilité dans le système sportif canadien.

Ce responsable aura la responsabilité de suivre la situation de sa discipline au plan canadien, de documenter les problèmes qui surviennent et de faire rapport annuellement sur l'état de la situation. Cette fonction peut être prise en charge par un dirigeant bénévole soutenu par le personnel de l'organisme.

- B) La promotion des cadres sportifs québécois aux paliers canadien et international : participation à des stages canadiens et internationaux, soutien à la candidature de dirigeants à des fonctions stratégiques aux plus hauts niveaux, etc.
- C) Le perfectionnement professionnel pour les cadres sportifs québécois en vue de les soutenir dans leurs démarches visant les paliers canadien et international.
- 4. Que soit créé un Bureau d'information et de soutien aux athlètes et entraîneurs québécois.

Ce bureau aurait la responsabilité de mettre à la disposition des athlètes, des entraîneurs, des gestionnaires, des administrateurs et des officiels québécois toute l'information relative à leurs droits linguistiques et à les soutenir dans leurs démarches ayant trait à ces droits.

ANNEXES

Annexe 1

Athlètes québécois brevetés 1990-2000

ANNEXE 1

Données sur les athlètes brevetés : Canada et provinces 1990-2000

			1990					1991		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	929	100,00%	27 700 856	100,0%		976	100,00%	28 030 864	100,0%	
Québec	190	20,5%	7 004 434	25,3%	-4,8%	211	21,6%	7 064 735	25,9%	-4,3%
Ontario	302	32,5%	10 299 571	37,2%	-4,7%	332	34,0%	10 427 621	38,2%	-4,2%
Colombie-Britannique	190	20,5%	3 291 779	11,9%	8,6%	171	17,5%	3 373 399	12,4%	5,2%
Alberta	120	12,9%	2 567 636	9,3%	3,6%	129	13,2%	2 592 551	9,5%	3,7%
Manitoba	44	4,7%	1 105 608	4,0%	0,7%	48	4,9%	1 109 594	4,1%	0,9%
Saskatchewan	23	2,5%	1 007 115	3,6%	-1,2%	27	2,8%	1 002 668	3,7%	-0,9%
Nouveau-Brunswick	19	2,0%	760 128	2,7%	-0,7%	21	2,2%	745 546	2,7%	-0,6%
Terre-Neuve	3	0,3%	518 069	1,9%	-1,5%	2	0,2%	569 525	2,1%	-1,9%
Nouvelle-Écosse	23	2,5%	909 693	3,3%	-0,8%	21	2,2%	915 068	3,4%	-1,2%
Île-du-Prince-Édouard	2	0,2%	130 544	0,5%	-0,3%	1	0,1%	130 312	0,5%	-0,4%
Territoires du Nord-Ouest	13	1,4%	58 904	0,2%	1,2%	12	1,2%	38 689	0,1%	1,1%
Yukon	0	0,0%	27 778	0,1%	-0,1%	1	0,1%	28 916	0,1%	0,0%
Nunavut	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	22 241	0,1%	-0,1%

			1992					1993		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	964	100,00%	28 376 550	100,0%		974	100,0%	28 703 142	100,0%	
Québec	213	22,1%	7 112 810	24,8%	-2,7%	221	22,7%	7 165 199	25,0%	-2,3%
Ontario	333	34,5%	10 570 475	36,8%	-2,3%	318	32,6%	10 690 447	37,2%	-4,6%
Colombie-Britannique	181	18,8%	3 470 307	12,1%	6,7%	179	18,4%	3 571 525	12,4%	5,9%
Alberta	117	12,1%	2 634 361	9,2%	3,0%	130	13,3%	2 670 726	9,3%	4,0%
Manitoba	44	4,6%	1 113 102	3,9%	0,7%	51	5,2%	1 118 356	3,9%	1,3%
Saskatchewan	23	2,4%	1 003 987	3,5%	-1,1%	24	2,5%	1 006 949	3,5%	-1,0%
Nouveau-Brunswick	17	1,8%	768 463	2,7%	-0,9%	20	2,1%	749 530	2,6%	-0,6%
Terre-Neuve	2	0,2%	580 162	2,0%	-1,8%	2	0,2%	580 195	2,0%	-1,8%
Nouvelle-Écosse	24	2,5%	919 350	3,2%	-0,7%	25	2,6%	923 704	3,2%	-0,7%
Île-du-Prince-Édouard	1	0,1%	130 878	0,5%	-0,4%	0	0,0%	132 343	0,5%	-0,5%
Territoires du Nord-Ouest	8	0,8%	39 662	0,1%	0,7%	3	0,3%	39 901	0,1%	0,2%
Yukon	1	0,1%	30 263	0,1%	0,0%	1	0,1%	30 619	0,1%	0,0%
Nunavut	0	0,0%	22 970	0,1%	-0,1%	0	0,0%	23 648	0,1%	-0,1%

			1994					1995		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	939	100,0%	29 035 981	100,0%		1104	100,0%	29 353 854	100,00%	
Québec	226	24,1%	7 207 302	24,8%	-0,8%	240	21,7%	7 241 429	24,67%	-2,93%
Ontario	303	32,3%	10 827 501	37,3%	-5,0%	360	32,6%	10 964 925	37,35%	-4,75%
Colombie-Britannique	176	18,7%	3 681 750	12,7%	6,1%	232	21,0%	3 784 008	12,89%	8,12%
Alberta	116	12,4%	2 704 904	9,3%	3,0%	144	13,0%	2 739 853	9,33%	3,71%
Manitoba	50	5,3%	1 123 852	3,9%	1,5%	54	4,9%	1 129 771	3,85%	1,04%
Saskatchewan	24	2,6%	1 009 685	3,5%	-0,9%	29	2,6%	1 014 172	3,45%	-0,83%
Nouveau-Brunswick	16	1,7%	750 942	2,6%	-0,9%	21	1,9%	751 782	2,56%	-0,66%
Terre-Neuve	5	0,5%	574 828	2,0%	-1,4%	2	0,2%	567 954	1,93%	-1,75%
Nouvelle-Écosse	21	2,2%	926 322	3,2%	-1,0%	21	1,9%	927 710	3,16%	-1,26%
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0%	133 691	0,5%	-0,5%	0	0,0%	134 788	0,46%	-0,46%
Territoires du Nord-Ouest	1	0,1%	40 671	0,1%	0,0%	0	0,0%	41 517	0,14%	-0,14%
Yukon	1	0,1%	30 047	0,1%	0,0%	1	0,1%	30 887	0,11%	-0,01%
Nunavut	0	0,0%	24 498	0,1%	-0,1%	0	0,0%	25 058	0,09%	-0,09%

			1996					1997		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	913	100,0%	29 671 900	100,00%		922	100,0%	29 987 200	100,00%	
Québec	206	22,6%	7 274 000	24,51%	-1,95%	194	21,0%	7 302 600	24,35%	-3,31%
Ontario	293	32,1%	11 100 900	37,41%	-5,32%	294	31,9%	11 249 500	37,51%	-5,63%
Colombie-Britannique	183	20,0%	3 882 000	13,08%	6,96%	183	19,8%	3 959 700	13,20%	6,64%
Alberta	117	12,8%	2 780 600	9,37%	3,44%	117	12,7%	2 837 200	9,46%	3,23%
Manitoba	41	4,5%	1 134 300	3,82%	0,67%	49	5,3%	1 136 600	3,79%	1,52%
Saskatchewan	32	3,5%	1 019 500	3,44%	0,07%	41	4,4%	1 022 000	3,41%	1,04%
Nouveau-Brunswick	17	1,9%	753 000	2,54%	-0,68%	16	1,7%	754 200	2,52%	-0,78%
Terre-Neuve	1	0,1%	560 600	1,89%	-1,78%	1	0,1%	554 100	1,85%	-1,74%
Nouvelle-Écosse	19	2,1%	931 200	3,14%	-1,06%	24	2,6%	934 500	3,12%	-0,51%
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0%	136 200	0,46%	-0,46%	1	0,1%	136 900	0,46%	-0,35%
Territoires du Nord-Ouest	2	0,2%	41 800	0,14%	0,08%	0	0,0%	41 800	0,14%	-0,14%
Yukon	2	0,2%	31 900	0,11%	0,11%	2	0,2%	32 200	0,11%	0,11%
Nunavut	0	0,0%	25 700	0,09%	-1,95%	0	0,0%	25 900	0,09%	-0,09%

			1998					1999		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	1245	100,0%	30 247 900	100,00%		1315	100,0%	30 493 400	100,00%	
Québec	261	21,0%	7 323 500	24,21%	-3,25%	281	21,4%	7 349 100	24,10%	-2,73%
Ontario	389	31,2%	11 386 100	37,64%	-6,40%	405	30,8%	11 517 300	37,77%	-6,97%
Colombie-Britannique	244	19,6%	3 997 500	13,22%	6,38%	258	19,6%	4 028 100	13,21%	6,41%
Alberta	165	13,3%	2 907 000	9,61%	3,64%	187	14,2%	2 959 400	9,71%	4,52%
Manitoba	45	3,6%	1 137 900	3,76%	-0,15%	57	4,3%	1 142 600	3,75%	0,59%
Saskatchewan	72	5,8%	1 024 900	3,39%	2,39%	61	4,6%	1 025 700	3,36%	1,28%
Nouveau-Brunswick	20	1,6%	753 400	2,49%	-0,88%	23	1,7%	754 300	2,47%	-0,72%
Terre-Neuve	4	0,3%	545 400	1,80%	-1,48%	3	0,2%	540 800	1,77%	-1,55%
Nouvelle-Écosse	37	3,0%	936 100	3,09%	-0,12%	36	2,7%	939 200	3,08%	-0,34%
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0%	136 900	0,45%	-0,45%	0	0,0%	137 600	0,45%	-0,45%
Territoires du Nord-Ouest	5	0,4%	41 100	0,14%	0,26%	1	0,1%	41 100	0,13%	-0,06%
Yukon	2	0,2%	31 500	0,10%	0,06%	2	0,2%	31 100	0,10%	0,05%
Nunavut	1	0,1%	26 500	0,09%	-0,01%	1	0,1%	27 000	0,09%	-0,01%

ANNEXE 1

			2000		
	Nombre d'athlètes	% sur les athlètes canadiens	Population	% de population	Écart brevetés / population
Canada	1376	100,0%	30 750 100	100,00%	
Québec	288	20,9%	7 372 400	23,98%	-3,05%
Ontario	409	29,7%	11 669 300	37,95%	-8,23%
Colombie-Britannique	279	20,3%	4 063 800	13,22%	7,06%
Alberta	217	15,8%	2 997 200	9,75%	6,02%
Manitoba	56	4,1%	1 147 900	3,73%	0,34%
Saskatchewan	61	4,4%	1 023 600	3,33%	1,10%
Nouveau-Brunswick	15	1,1%	756 600	2,46%	-1,37%
Terre-Neuve	3	0,2%	538 800	1,75%	-1,53%
Nouvelle-Écosse	40	2,9%	941 000	3,06%	-0,15%
Île-du-Prince-Édouard	1	0,1%	138 900	0,45%	-0,38%
Territoires du Nord-Ouest	3	0,2%	42 100	0,14%	0,08%
Yukon	3	0,2%	30 700	0,10%	0,12%
Nunavut	1	0,1%	27 700	0,09%	-0,02%

ANNEXE 1 Écart entre la proportion d'athlètes brevetés et le poids démographique

Toutes les provinces canadiennes, 1990 à 2000

Provinces	Moyenne
Québec	-2,9%
Ontario	-5,3%
Colombie-Britannique	6,7%
Alberta	3,8%
Manitoba	0,8%
Saskatchewan	0,0%
Nouveau-Brunswick	-0,8%
Terre-Neuve	-1,7%
Nouvelle-Écosse	-0,7%
Île-du-Prince-Édouard	-0,4%
Territoires du Nord-Ouest	0,3%
Yukon	0,0%
Nunavut	-0,1%

Annexe 2

Athlètes québécois aux Jeux olympiques depuis 1992

ANNEXE 2 Jeux olympiques d'été : Canada et provinces

			1992 : E	arcelone					1996	: Atlanta		
	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population
Canada	315	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%	306	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%
Québec	64	20,3%	22,1%	24,8%	-1,8%	-4,5%	52	17,0%	22,6%	24,5%	-5,6%	-7,5%
Ontario	123	39,0%	34,5%	36,8%	4,5%	2,2%	121	39,5%	32,1%	37,4%	7,5%	2,1%
Colombie-Britannique	52	16,5%	18,8%	12,1%	-2,3%	4,4%	61	19,9%	20,0%	13,1%	-0,1%	6,9%
Alberta	44	14,0%	12,1%	9,2%	1,8%	4,8%	28	9,2%	12,8%	9,4%	-3,7%	-0,2%
Manitoba	19	6,0%	4,6%	3,9%	1,5%	2,2%	17	5,6%	4,5%	3,8%	1,1%	1,7%
Saskatchewan	2	0,6%	2,4%	3,5%	-1,8%	-2,9%	9	2,9%	3,5%	3,4%	-0,6%	-0,5%
Nouveau-Brunswick	0	0,0%	1,8%	2,7%	-1,8%	-2,7%	5	1,6%	1,9%	2,5%	-0,2%	-0,9%
Terre-Neuve	0	0,0%	0,2%	2,0%	-0,2%	-2,0%	2	0,7%	0,1%	1,9%	0,5%	-1,2%
Nouvelle-Écosse	11	3,5%	2,5%	3,2%	1,0%	0,3%	11	3,6%	2,1%	3,1%	1,5%	0,5%
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0%	0,1%	0,5%	-0,1%	-0,5%	0	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%	-0,5%
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0%	0,8%	0,1%	-0,8%	-0,1%	0	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,1%
Yukon	0	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,1%	0	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,1%
Nunavut	0	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,1%	0	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,1%

ANNEXE 2 Jeux olympiques d'été : Canada et provinces

			2000	: Sydney		
	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population
Canada	310	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%
Québec	56	18,1%	20,9%	24,0%	-2,9%	-5,9%
Ontario	112	36,1%	29,7%	38,0%	6,4%	-1,8%
Colombie-Britannique	72	23,2%	20,3%	13,2%	2,9%	10,0%
Alberta	37	11,9%	15,8%	9,8%	-3,8%	2,2%
Manitoba	15	4,8%	4,1%	3,7%	0,8%	1,1%
Saskatchewan	8	2,6%	4,4%	3,3%	-1,9%	-0,7%
Nouveau-Brunswick	4	1,3%	1,1%	2,5%	0,2%	-1,2%
Terre-Neuve	1	0,3%	0,2%	1,8%	0,1%	-1,4%
Nouvelle-Écosse	5	1,6%	2,9%	3,1%	-1,3%	-1,4%
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0%	0,1%	0,5%	-0,1%	-0,5%
Territoires du Nord-Oues	0	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,1%
Yukon	0	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,1%
Nunavut	0	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1%	1

Le Québec dans le système sportif canadien

ANNEXE 2 Jeux olympiques d'hiver : Canada et provinces

			1992 :	Alberville					1994 : Li	llehammer		
	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population
Canada	117	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%	104	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%
Québec	29	24,8%	22,1%	24,8%	2,7%	0,0%	25	24,0%	24,1%	24,8%	0,0%	-0,8%
Ontario	33	28,2%	34,5%	36,8%	-6,3%	-8,6%	33	31,7%	32,3%	37,3%	-0,5%	-5,6%
Colombie-Britannique	16	13,7%	18,8%	12,1%	-5,1%	1,6%	10	9,6%	18,7%	12,7%	-9,1%	-3,1%
Alberta	21	17,9%	12,1%	9,2%	5,8%	8,8%	25	24,0%	12,4%	9,3%	11,7%	14,7%
Manitoba	9	7,7%	4,6%	3,9%	3,1%	3,8%	3	2,9%	5,3%	3,9%	-2,4%	-1,0%
Saskatchewan	5	4,3%	2,4%	3,5%	1,9%	0,8%	3	2,9%	2,6%	3,5%	0,3%	-0,6%
Nouveau-Brunswick	0	0,0%	1,8%	2,7%	-1,8%	-2,7%	2	1,9%	1,7%	2,6%	0,2%	-0,7%
Terre-Neuve	0	0,0%	0,2%	2,0%	-0,2%	-2,0%	1	1,0%	0,5%	2,0%	0,4%	-1,0%
Nouvelle-Écosse	1	0,9%	2,5%	3,2%	-1,6%	-2,3%	1	1,0%	2,2%	3,2%	-1,3%	-2,2%
Île-du-Prince-Édouard	1	0,9%	0,1%	0,5%	0,8%	0,4%	1	1,0%	0,0%	0,5%	1,0%	0,5%
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0%	0,8%	0,1%	-0,8%	-0,1%	0	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,1%
Yukon	2	1,7%	0,1%	0,1%	1,6%	1,6%	0	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,1%
Nunavut	0	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,1%	0	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,1%

Le Québec dans le système sportif canadien 45

ANNEXE 2 Jeux olympiques d'hiver : Canada et provinces

			1998 :	Nagano		
	Nombre d'athlètes aux Jeux	% sur athlètes canadiens	% d'athlètes brevetés	% de population	Écart % jeux/brev.	Écart Jeux/% population
Canada	154	100,0%	100,00%	100,00%	0,0%	0,0%
Québec	43	27,9%	21,0%	24,2%	7,0%	3,7%
Ontario	51	33,1%	31,2%	37,6%	1,9%	-4,5%
Colombie-Britannique	19	12,3%	19,6%	13,2%	-7,3%	-0,9%
Alberta	26	16,9%	13,3%	9,6%	3,6%	7,3%
Manitoba	2	1,3%	3,6%	3,8%	-2,3%	-2,5%
Saskatchewan	8	5,2%	5,8%	3,4%	-0,6%	1,8%
Nouveau-Brunswick	3	1,9%	1,6%	2,5%	0,3%	-0,5%
Terre-Neuve	0	0,0%	0,3%	1,8%	-0,3%	-1,8%
Nouvelle-Écosse	1	0,6%	3,0%	3,1%	-2,3%	-2,4%
Île-du-Prince-Édouard	1	0,6%	0,0%	0,5%	0,6%	0,2%
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0%	0,4%	0,1%	-0,4%	-0,1%
Yukon	0	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,1%
Nunavut	0	0,0%	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,1%

ANNEXE 2 Moyenne des écarts - Jeux olympiques

Jeux d'hiver et jeux d'été, 1992 à 2000

Albertville, Barcelone, Lillehammer, Atlanta, Nagano, Sydney

	% Brevetés / Population	% Jeux / Population	% Jeux / Brevetés	% Été / Brevetés	% Hiver / Brevetés
Québec	-2,9%	-2,5%	-0,1%	-3,4%	3,2%
Ontario	-5,3%	-2,7%	2,2%	6,1%	-1,7%
Colombie-Britannique	6,7%	3,2%	-3,5%	0,2%	-7,2%
Alberta	3,8%	6,3%	2,6%	-1,9%	7,0%
Manitoba	0,8%	0,9%	0,3%	1,1%	-0,5%
Saskatchewan	0,0%	-0,4%	-0,4%	-1,4%	0,5%
Nouveau-Brunswick	-0,8%	-1,4%	-0,5%	-0,6%	-0,4%
Terre-Neuve	-1,7%	-1,6%	0,1%	0,1%	0,0%
Nouvelle-Écosse	-0,7%	-1,3%	-0,7%	0,4%	-1,7%
Île-du-Prince-Édouard	-0,4%	0,0%	0,4%	-0,1%	0,8%
Territoires du Nord-Ouest	0,3%	-0,1%	-0,4%	-0,4%	-0,4%
Yukon	0,0%	0,2%	0,1%	-0,2%	0,4%
Nunavut	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%

Annexe 3

Tableau synthèse Athlètes brevetés, poids démographique, jeux olympiques d'hiver, jeux olympiques d'été – 1990-2000

ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHÈSE

Moyenne des écarts : poids athlètes brevetés, poids démographique, poids athlètes d'une province aux jeux Jeux d'hiver et jeux d'été, 1992 à 2000 Albertville, Barcelone, Lillehammer, Atlanta, Nagano, Sydney

	A	В	С	D	E
	% Brevetés (-) Poids démo.	% Jeux (-) Poids démo.	% Jeux (-) % brevetés	% Été (-) % brevetés	% Hiver (-) % brevetés
Québec	-2.9%	-2.5%	-0.1%	-3.4%	3.2%
Ontario	-5.3%	-2.7%	2.2%	6.1%	-1.7%
Colombie-Britannique	6.7%	3.2%	-3.5%	0.2%	-7.2%
Alberta	3.8%	6.3%	2.6%	-1.9%	7.0%
Manitoba	0.8%	0.9%	0.3%	1.1%	-0.5%
Saskatchewan	0.0%	-0.4%	-0.4%	-1.4%	0.5%
Nouveau-Brunswick	-0.8%	-1.4%	-0.5%	-0.6%	-0.4%
Terre-Neuve	-1.7%	-1.6%	0.1%	0.1%	0.0%
Nouvelle-Écosse	-0.7%	-1.3%	-0.7%	0.4%	-1.7%
Île-du-Prince-Édouard	-0.4%	0.0%	0.4%	-0.1%	0.8%
Territoires du Nord-Ouest	0.3%	-0.1%	-0.4%	-0.4%	-0.4%
Yukon	0.0%	0.2%	0.1%	-0.2%	0.4%
Nunavut	-0.1%	-0.1%	0.0%	0.0%	0.0%

- **A** = Écart moyen entre le pourcentage d'athlètes brevetés canadiens provenant d'une province et le poids démographique moyen de cette province
- **B** = Écart entre le pourcentage d'athlètes d'une province sur l'équipe canadienne ayant participé aux Jeux olympiques et le poids démographique de cette province
- **C** = Écart entre le pourcentage d'athlètes d'une province sur l'équipe canadienne ayant participé aux jeux olympiques et le pourcentage d'athlètes brevetés canadiens que l'on trouve dans cette province.
- **D** = Écart entre le pourcentage d'athlètes d'une province sur l'équipe canadienne ayant participé aux jeux olympiques **d'été** et le pourcentage d'athlètes brevetés canadiens que l'on trouve dans cette province.
- **E** = Écart entre le pourcentage d'athlètes d'une province sur l'équipe canadienne ayant participé aux jeux olympiques **d'hiver** et le pourcentage d'athlètes brevetés canadiens que l'on trouve dans cette province.

Annexe 4

Personnes rencontrées et consultées

ENTREVUES EXPLORATOIRES

Réalisées à Montréal, Québec et Sherbrooke entre le 22 février et le 5 mars 2001

Mme Sylvie Béliveau,

Soccer,

25 ans d'expérience

Athlète et entraîneur (au Québec, au Canada, sur le plan international) Montréal, 22-02-01 :

Mme Diane Lachapelle

Nage synchronisée,

30 ans d'expérience, dont 20 en tant qu'entraîneur aux niveaux canadien et international

Athlète, administratrice, entraîneur, juge, Montréal, 23-02-01:

M. Walter Sieber,

Association olympique canadienne (AOC)

Plus de 30 ans d'expérience

Organisateur, administrateur, spécialiste de grands événements sportifs Montréal, 23-02-01 :

M. Donald Dion

Plongeon

Plus de 30 ans d'expérience

Athlète, entraîneur et responsable du développement de l'élite sportive Montréal, 27-02-01

M. Jean Grenier

Patinage de vitesse

Plus de 30 ans d'expérience

Administrateur bénévole aux niveaux provincial, fédéral et international Québec, 28-02-01

M. Pierre Harvey

Ski de fond et cyclisme 20 ans d'expérience, Québec, 28-02-01

M. Jean-Guy Ouellette,

Athlétisme,

Près de 30 ans d'expérience

Organisateur de grands événements sportif, responsable de l'élite sportive Sherbrooke, 05-03-01

GROUPE DE DISCUSSION

Montréal, le 27 juin 2001

M. Guy Thibault : entraîneur en patinage de vitesse

M. Vincent Jourdain : entraîneur en cyclisme

Mme Annie Bellemare : athlète en patinage artistique

M. Daniel Saint-Hilaire : entraîneur en athlétisme

M. Pierre Bigeot : entraîneur en ski alpin

Mme Marie-Josée Morneau : athlète en judo

M. Claude Lagueux : entraîneur en sport équestre